



CONFÉRENCE PLÉNIÈRE

Les questions urbaines dans l'action internationale des collectivités locales

Introduction de séance

Hermano Sanchez, représentant de **Bertrand Delanoë**, vice-président de la commission culture et relations internationales de la ville de Paris

Les partenaires financiers sont essentiels pour apporter des cofinancements aux initiatives portées par les collectivités territoriales. Le travail de Platforma dont Pierre Schapira est le porte-parole vise à soutenir le rôle des collectivités territoriales européennes dans le développement.

Cités Unies France est très active également pour fédérer les actions extérieures des collectivités françaises, en attestent, depuis 2011, les multiples rencontres qui se sont tenues : les Assises en Israël et en Palestine, et d'autres événements se profilent au Japon, au Liban, ou encore en Russie et en Arménie.

Par ailleurs, la crise au Sahel et les instabilités politiques ont marqué l'année 2012, et certains projets ont pâti de cette situation, c'est le cas des coopérations de Paris avec Ouagadougou et Bamako. Face à ce type de situation, il faut trouver des ajustements techniques et opérationnels, et mettre en œuvre des solutions innovantes.

Dov Zerah, directeur général de l'Agence française de développement (AFD)

L'intervention de l'AFD s'est élargie au Bangladesh, au Kazakhstan, en Ouzbékistan, en Arménie, en Géorgie, en Azerbaïdjan, en Lybie et en Birmanie. En 2011, l'activité a atteint 7 milliards d'euros, représentant 31 % de l'aide publique française et deux tiers de l'aide bilatérale.

L'Agence a renforcé la priorité africaine, le continent ayant obtenu 48 % des financements et 77 % des subventions et bonifications d'intérêts proposées par l'État.

Face à la situation dans le monde arabe, l'AFD a mis l'accent sur l'emploi, l'insertion professionnelle, la cohésion sociale et la réduction des inégalités territoriales.

Par ailleurs, l'Agence est de plus en plus confrontée à des problèmes de gouvernance et de capacités en maîtrise d'ouvrage. C'est pourquoi elle accompagne les coopérations décentralisées pour renforcer la décentralisation qui est essentielle dans les pays partenaires.

Il faut être conscient de l'ampleur du phénomène urbain à venir, où l'on prévoit un doublement de la population des villes du Sud d'ici à 2025.

Par ailleurs, l'urbanisation en Afrique subsaharienne n'a pas suivi le processus d'urbanisation qui a eu lieu dans l'Occident, les populations rurales arrivent et constituent un prolétariat au chômage, et donc la ville devient source de révolution.

Aujourd'hui, il y a une reconnaissance du modèle de développement urbain français (transports, eau/assainissement, planification), et les collectivités ont un rôle à jouer pour promouvoir cette expertise française.

Dans un même temps, la France ne dispose que de 400 à 600 coopérations techniques face à 17 000 pour les Allemands, et 12 000 pour les Britanniques. C'est pourquoi les collectivités ont un rôle fort à jouer avec leurs services techniques pour pallier ce déséquilibre.

Animateur

Yves Dauge, ancien sénateur, adjoint au maire de Chinon, trésorier de l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire (ANVPAH)

« Pour une coopération réussie, il faut partager de l'intelligence et construire un projet. »

Aujourd'hui, la coopération doit se faire entre territoires, impliquant nécessairement les populations. Les collectivités, sous l'égide du MAE, proposent une offre « française » en matière de développement urbain, dans le but de construire un projet global dans un processus long qui amène à travailler à plusieurs échelles (du quartier à l'agglomération). C'est pourquoi l'expertise des villes sur la gouvernance est irremplaçable.

Ensuite, il faut s'appuyer sur l'expertise locale et coconstruire les projets de territoire dans une vision cohérente du développement urbain. La France doit ensuite aller vers l'opérationnel et ne pas s'arrêter à des missions de planification afin de parvenir à l'éradication de la pauvreté dans les villes nouvelles.

Les concepts de maîtrise d'ouvrage publique, d'économie mixte, ou de partenariats publics-privés sont des outils à utiliser dans le cadre des coopérations pour avoir une approche cohérente et lisible.

Intervenants

Hélène Mandroux, maire de Montpellier, 1^{re} vice-présidente de la communauté d'agglomération de Montpellier

La ville de Montpellier compte aujourd'hui dix jumelages. Les premiers se sont créés après la guerre 1939-1945, avec les États-Unis, l'Allemagne, puis Barcelone. Ensuite est apparu le premier jumelage franco-chinois avec Chengdu, qui a beaucoup évolué (la coopération est passée de l'enseignement à un véritable projet urbain). Puis avec Tibériade, Fès, Bethléem. On retrouve une tendance globale autour des problématiques urbaines dans sept jumelages sur dix.

Aujourd'hui, la ville de Montpellier participe à la construction d'un réseau « Médiversité » qui a pour objectif la préservation de la faune et la flore dans la région. Le jumelage ne correspond plus à un paternalisme européen, il permet la mise en capacité des citoyens.

Enfin, les différences de tailles entre collectivités ne sont pas un obstacle insurmontable, l'essentiel est d'avoir une conception partagée de la vie urbaine et de l'urbanisation galopante.

Khalifa Ababacar Sall, maire de Dakar

Aujourd'hui, les villes du Sud ont besoin d'un accompagnement dans une gouvernance locale, qui doit être participative, transparente, inclusive, et qui promeut la citoyenneté. La coopération doit accompagner la constitution d'une culture citoyenne et d'une culture urbaine. La coopération paternaliste est révolue, les villes du Sud souhaitent que les partenaires viennent pour apporter un appui et accompagner les dynamiques, qu'ils viennent investir à travers les partenariats publics/privés.

Les domaines prioritaires sont le traitement des déchets, l'assainissement, l'accès à l'eau, construits dans des partenariats d'égal à égal. Les partenariats sont nécessaires, mais ils doivent se faire dans le respect mutuel l'un de l'autre, et dans un échange gagnant-gagnant.

Jean Rottner, maire de Mulhouse, vice-président de Mulhouse Alsace Agglomération

Les collectivités françaises sont redevables de leurs investissements envers les citoyens et les partenaires financiers. Et les interventions doivent se faire dans une réflexion locale, voire régionale, mais aussi dans une approche partenariale. Les domaines priorités par la ville de Mulhouse sont le développement économique, la santé, l'assainissement, et les finances publiques.

Les partenaires privés sont impliqués dans une approche participative, leur permettant ensuite de tisser des liens économiques avec le territoire partenaire. La coopération décentralisée est moteur au sein même de la collectivité. Les jeunes, les ONG, le conseil municipal des anciens sont tous impliqués fortement, c'est une coopération qui est le « moteur » d'une sensibilisation de nos citoyens sur les enjeux au sud.

La coopération avec des mégapoles du Sud apporte beaucoup d'enseignements. Ce sont des villes qui se sont construites rapidement et intelligemment, et les villes françaises apprennent et profitent de ce fait urbain mondial.

Claude Raynal, vice-président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), président de l'Agence d'urbanisme du territoire Toulouse Aire Urbaine, président délégué de la communauté urbaine du Grand Toulouse, maire de Tournefeuille

Toulouse est en coopération en Chine dans le domaine universitaire et culturel, puis, plus récemment sur les questions de planification stratégique. Cette coopération s'est appuyée sur l'Agence d'urbanisme de Toulouse, notamment sur les questions liées à la mobilité.

Dans le cadre de la coopération à Hanoi, l'objectif était de développer la circulation automobile sans détruire la vie du centre d'Hanoi, en intégrant ainsi tous les enjeux du développement durable.

Le réseau des agences d'urbanisme réunit les États, les partenaires publics et privés, les collectivités, et c'est un outil fondamental de la création des communautés d'agglomérations. La mise en place des schémas de cohérence territoriale a ensuite permis de travailler à grande échelle et sur le long terme.

Les agences d'urbanismes sont capables de travailler en appui des maîtrises d'ouvrage locales pour construire les villes de demain, c'est pourquoi les villes doivent aller vers des actions de coopération avec les agences de leurs territoires.

Michel Delebarre, ancien ministre d'État, sénateur-maire de Dunkerque et président de la communauté urbaine de Dunkerque, président de Cités Unies France

La coopération décentralisée est le fruit d'une histoire de coproduction entre l'État et les collectivités territoriales, et les villes engagées sont passées du militantisme aux projections d'avenir. Ce mouvement a besoin d'être en phase avec une volonté gouvernementale forte.

Par rapport au défi de l'urbanisation, la coopération veut dire quelque chose, et elle se déploie avec une amplitude plus forte que ce que l'on a connu auparavant. Le MAE a toujours accompagné les collectivités territoriales, et c'est un atout important.

La présence des maires du Mali et du Sénégal sont le symbole d'une démarche de solidarité. Par ailleurs, la coopération décentralisée est une démarche de conviction, de partage et d'audace et l'engagement des maires et des élus locaux et régionaux français en est le symbole. La France a un potentiel incroyable, et des moyens d'action multiples. Les collectivités sont les héritières de l'altruisme du rapport nord-sud, et sont dépositaires d'une manière d'agir.

Pascal Canfin, ministre délégué chargé du Développement, ministère des Affaires étrangères

Le développement urbain est quelque chose de naturel pour les collectivités, à travers leurs compétences autour des services essentiels. Ces services font souvent défaut dans les villes du Sud, représentant un véritable défi par rapport à l'urbanisation et la « bidonvillisation ».

L'ensemble de la diplomatie française est actif tous les jours pour essayer de trouver une solution à la crise politique qui secoue le Mali, et le gouvernement est également actif pour éviter une crise humanitaire. Le ministère du Développement développe une stratégie d'intervention dans le Sahel, et les collectivités territoriales seront associées aux échanges.

Il y a trois grandes priorités pour le ministère du Développement.

- Le soutien : face au manque de consensus dans la sphère internationale, les actions des collectivités et des ONG sont les seules qui peuvent être mises en œuvre.
- La transparence et l'efficacité : notamment autour des flux financiers, afin de mieux articuler les fonds bilatéraux, européens et multilatéraux.

- Le dialogue multi-acteurs : entre ONG, entreprises, États et collectivités, mais aussi avec les sociétés civiles du Sud et les bénéficiaires, afin de mieux évaluer l'impact des actions.

Enfin, le gouvernement doublera la part de l'aide qui passe par les ONG à partir de 2013.

Trois idées clefs

- L'engagement des collectivités à l'international est une spécificité française, et il est absolument irremplaçable dans les processus de planification et de gestion urbaine.
- Dans les coopérations, on est passé de la question urbaine au projet global de société. L'objectif est donc de savoir comment intégrer la ville dans cette vision globale.
- Le développement durable n'est pas un luxe pour les pays riches, c'est également un enjeu pour les mégapoles du Sud.